

REÇU LE  
22 SEP. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

17/09/2018

N° E18000132 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 05/09/2018, la lettre par laquelle la Commune d'Aubigny-au-Bac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Aubigny-au-Bac ; la demande de désignation ayant été complétée le 12/09/2018 par l'envoi de la note de présentation et les délibérations du conseil municipal ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la Commune d'Aubigny-au-Bac et à Monsieur François DEBSKI.

Fait à Lille, le 17/09/2018

Le Président,

  
Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme  
Pour le greffier en chef,  
Le greffier,

